

Loverval, 18 Août 2023.

## Rappel décret "Gratuité scolaire" P1/P2

Chers parents,

A partir de cette année, les fournitures scolaires des élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire sont prises en charge par l'école dans le cadre du décret «Gratuité scolaire».

Votre enfant devra uniquement se munir de son cartable, son plumier, son sac de sports et de son sac de dîner.

Des informations complémentaires seront données à la rentrée par les enseignants concernés.

Pour les enseignants de P1/P2  
Le secrétariat